



Abidjan, le 06 FEV. 2020

N° 023- /MPMBPE/DGD/DMG-2020

NOTE DE SERVICE N° 023- /MPMBPE/DGD du 06 FEV. 2020
(LARGE DIFFUSION)

A l'attention de Mesdames et Messieurs

- Les Conseillers ;
- Les Directeurs centraux ;
- Les Sous-Directeurs ;

Objet : Gestion de véhicules administratifs en Douane.

J'ai l'honneur d'informer les responsables ci-après désignés et bénéficiaires de véhicules administratifs attachés à leurs fonctions, qu'ils conserveront désormais l'usage desdits véhicules après leur passation de service avec l'agent nouvellement promu. Ce sont :

- les Directeurs centraux nommés à un autre poste de directeur au sein de l'administration des Douanes ;
- les Directeurs centraux nommés à un poste de Conseiller du Directeur Général des Douanes ;
- les Sous-Directeurs nommés à un autre poste de sous-directeur au sein de l'administration des Douanes.

Je précise que sont exclus des présentes dispositions les directeurs centraux et sous-directeurs nommés à titre d'Inspecteur Principal ou d'Inspecteur des Services des Douanes.

Par conséquent, j'invite les responsables concernés à prendre toutes dispositions utiles en vue de la bonne exécution de la présente.

LE DIRECTEUR GENERAL



Général DA Pierre A.
Officier de l'Ordre National